



Paru en 2002, Art-la-loi est le premier disque de Jean-François Lessard. Jamais distribué en magasin, il a été vendu à plus de 3000 exemplaires.

Enregistré, mixé et masterisé en 5 nuits, en banlieue parisienne au Studio Midi-Live, il est le résultat artisanal d'une collaboration spontanée avec quelques amis rencontrés en France : Rémi Auclair (contrebasse), Franck Fagon (clarinette, saxo), Jean-François Paquin (batterie), Jérôme Soulas (accordéon).

Trois des chansons de ce disque (*Bonne Année*, *Métropole de la solitude* et *Les anges misérables*) se retrouveront par la suite complètement réorchestrées sur l'album UTOPIA.

Voici la présentation que Jean-François faisait d'Art-la-loi en 2002 :

L'idée de ce titre m'est venue lors d'un passage en Belgique. Art-Loi est le nom d'une station du métro de Bruxelles, nommée ainsi à cause de l'Avenue des Arts et de la rue de la Loi qui s'y croisent. Je trouvais drôle d'associer ainsi deux concepts qui, dans mon esprit, sont totalement opposés. Je crois que pour vivre pleinement, l'Art doit être libre de toute contrainte. Cependant, la loi, elle, restreint les libertés.

Dans notre société où beaucoup se foutent d'autrui, la loi est malheureusement essentielle ; pour l'Art, elle peut devenir un frein à la création.

Si j'avais observé la loi, ces chansons n'auraient peut-être jamais vu le jour... En effet, je n'ai pas le droit de chanter en Europe car je n'ai pas de visa de travail ; plusieurs lieux où j'ai chanté n'ont pas le droit de faire de concerts ; j'ai chanté dans les rues d'une vingtaine de pays (et souvent, c'était interdit). Et à l'heure où j'écris ces lignes, je suis illégalement en France car le délai de trois mois qui m'est accordé en tant que touriste est expiré.

Je crois n'avoir jamais fait de tort à qui que ce soit.

Jusqu'à maintenant, le fait d'être Québécois m'a permis de ne pas avoir d'ennuis avec la " justice ". Mais si j'avais été Maghrébin, qu'en aurait-il été ?

Toujours est-il que j'ai dû enfreindre des lois mal conçues pour vivre en chantant. Grâce à ces revenus, j'ai pu voyager. Grâce à mes voyages, j'ai écrit les chansons qui figurent sur ce CD. Elles ne sont pas extraordinaires. Ce sont juste les miennes et j'espère qu'elles vous plairont. J'espère que vous aurez autant de plaisir à les écouter que j'en éprouve à les chanter.

La fête, la joie, la convivialité, les sentiments... Autant de choses que j'aime à partager avec ma famille, mes amis ou même des inconnus. Autant de choses qui forgent les amitiés et qui tricotent le bonheur. Le bonheur de vivre sans tenir compte des règles pré-établies... Ne pas être marginal pour être marginal, ne pas être conventionnel pour être conventionnel. Seulement être ce que l'on est.

C'est ainsi que j'essaie de vivre. C'est ainsi que j'ai voulu ce disque. Simplement. Et il me plaît de penser que c'est un peu ça vivre art-la-loi.

J-F

ART-LA-LOI

L'idée de ce titre m'est venue lors d'un passage en Belgique. Arts-Loi est le nom d'une station du métro de Bruxelles, nommée ainsi à cause de l'Avenue des Arts et de la rue de la Loi qui s'y croisent. Je trouvais drôle d'associer ainsi deux concepts qui, dans mon esprit, sont totalement opposés. Je crois que pour vivre pleinement, l'Art doit être libre de toute contrainte. Cependant, la loi, elle, restreint les libertés. Dans notre société où beaucoup se foutent d'autrui, la loi est malheureusement essentielle ; pour l'Art, elle peut devenir un frein à la création.

Si j'avais observé la loi, ces chansons n'auraient peut-être jamais vu le jour... En effet, je n'ai pas le droit de chanter en Europe car je n'ai pas de visa de travail ; plusieurs lieux où j'ai chanté n'ont pas le droit de faire de concerts ; j'ai chanté dans les rues d'une vingtaine de pays (et souvent, c'était interdit). Et à l'heure où j'écris ces lignes, je suis illégalement en France car le délai de trois mois qui m'est accordé en tant que touriste est expiré. Je crois n'avoir jamais fait de tort à qui que ce soit. Jusqu'à maintenant, le fait d'être Québécois m'a permis de ne pas avoir d'ennuis avec la « justice ». Mais si j'avais été Maghrébin, qu'en aurait-il été ?

Toujours est-il que j'ai dû enfreindre des lois mal conçues pour vivre en chantant. Grâce à ces revenus, j'ai pu voyager. Grâce à mes voyages, j'ai écrit les chansons qui figurent sur ce CD. Elles ne sont pas extraordinaires. Ce sont juste les miennes et j'espère qu'elles vous plairont. J'espère que vous aurez autant de plaisir à les écouter que j'en éprouve à les chanter.

La fête, la joie, la convivialité, les sentiments... Autant de choses que j'aime à partager avec ma famille, mes amis ou même des inconnus. Autant de choses qui forgent les amitiés et qui tricotent le bonheur. Le bonheur de vivre sans tenir compte des règles pré-établies... Ne pas être marginal pour être marginal, ne pas être conventionnel pour être conventionnel. Seulement être ce qu'on est. C'est ainsi que j'essaie de vivre. C'est ainsi que j'ai voulu ce disque. Simplement. Et il me plaît de penser que c'est un peu ça vivre art-la-loi.

JF